

***Des archives du groupe de la Société générale à l'histoire des banques françaises pendant la Seconde Guerre mondiale***

Hubert BONIN

Les archives du groupe de la Société générale contribuent à répondre aux questions clés que posent les historiens d'entreprise à propos de la période de la Seconde Guerre mondiale, en particulier les relations avec les autorités vichystes et occupantes, la politique des relations bancaires avec les entreprises pendant cette période, l'implication dans des opérations financières destinées au système de l'Occupation, etc. Elles nourrissent également les débats *a posteriori* sur les possibilités de choix stratégiques et tactiques des dirigeants bancaires, au sommet ou dans le réseau, sur le degré de leur implication dans la vie du régime de Vichy ou dans celle de l'ordre nazi, sur l'exercice de leur libre arbitre en ces années sombres. Mais elles alimentent aussi les réflexions sur le devenir des organisations d'entreprise sous un régime d'exception, que ce soit l'occupation d'un pays par des forces étrangères, l'instauration d'un régime autoritaire voire dictatorial, ou enfin les enjeux de la préservation des droits de l'homme d'un côté, du niveau de travail et de vie de l'autre : les recherches sur le devenir des sociétés au sein de régimes dictatoriaux ou totalitaires sont devenues un élément déterminant de la démarche d'histoire d'entreprise.

Ce texte présentera de façon relativement narrative une description des archives disponibles en fonction des différents thèmes d'analyse retenus. Il s'inscrit dans un environnement historiographique assez léger puisque les études d'histoire bancaire sur cette période sont encore rares depuis les percées conceptuelles d'Annie Lacroix-Riz<sup>1</sup> et de Claire Andrieu et jusqu'à l'enquête collective sur la politique de la Caisse des dépôts sous l'Occupation<sup>2</sup> ; ce sont les recherches issues de l'histoire économique non bancaire qui ont fourni depuis lors l'essentiel des apports sur les banques impliquées. L'utilité des archives sera donc indéniable pour nourrir des histoires de banques plus étoffées et dépasser ainsi les débats polémiques (mais stimulants)<sup>3</sup> On attend encore des ouvrages de l'envergure de ceux publiés sous l'égide de la Deutsche Bank<sup>4</sup> ; les histoires de Paribas<sup>5</sup> et du Crédit lyonnais<sup>6</sup> doivent être complétées pour cette période. Un premier bilan a été établi dans des monographies sur les établissements dont les archives sont fédérées au pôle de la Société générale, la Banque de l'union parisienne (BUP)<sup>7</sup>, le Crédit du Nord<sup>8</sup> et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT)<sup>9</sup>. Une étude

<sup>1</sup> Rappelons les analyses pionnières et toniques d'Annie LACROIX-RIZ - « Les grandes banques françaises, de la collaboration à l'épuration, 1940-1950. La collaboration bancaire », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 141, janvier 1986, p. 3-44 et « La non-épuration bancaire, 1944-1950 », n°142, 1986, p. 81-101 -, qui s'appuient aux Archives nationales sur les dossiers F12 de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration et sur des cartons AJ41 de la Commission d'armistice de Wiesbaden. Si des études ultérieures ont conduit à des ajustements de ses analyses, A. Lacroix-Riz a le mérite d'avoir fourni un levier stimulant aux recherches sur ces thèmes controversés.

<sup>2</sup> Alya AGLAN, Michel MARGAIRAZ et Philippe VERHEYDE (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la seconde guerre mondiale et le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 2003.

<sup>3</sup> Par exemple : Pierre-Henri de MENTHON, « Les banquiers français sous l'Occupation », *Le Nouvel Économiste*, n° 937, 18 mars 1994, p. 44-48. C'est un article honnête et documenté - nous y avons nous-mêmes contribué -, mais le raccourci manque évidemment de nuances.

<sup>4</sup> Harold JAMES, *The Deutsche Bank and the Nazi economic war against the Jews*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001. Voir aussi Gerald FELDMAN, *Allianz and the German insurance business, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

<sup>5</sup> Éric BUSSIÈRE, *Paribas, l'Europe et le monde, 1872-1992*, Anvers, Fonds Mercator, 1992.

<sup>6</sup> Avec déjà la contribution importante d'Alain PLESSIS et Philippe VERHEYDE, « Le Crédit lyonnais sous l'Occupation », dans Bernard DESJARDINS *et al.*, *Le Crédit lyonnais, 1863-1986*, Genève, Droz, 2003, p. 889-952.

<sup>7</sup> Hubert BONIN, *La Banque de l'union parisienne. Histoire de la deuxième banque d'affaires française (1874/1904-1974)*, Paris, Plage, 2001, p. 339-350.

approfondie est encore en cours pour la Société générale elle-même. Nous nous contenterons ici de scruter quelques points controversés.

### **Les relations avec les autorités vichystes et occupantes**

Claire Andrieu<sup>10</sup> a montré combien la préoccupation première de la profession bancaire avait été son « organisation ». La concurrence exacerbée des années 1920 - où la Société générale avait devancé le Crédit lyonnais -, le krach des années 1930-1935 et les troubles sociopolitiques et monétaires vécus par les banques en 1934-1938 expliquent certainement cette conversion durable des libéraux à l'esprit de cartellisation et d'uniformisation. Nombre de documents d'archives relatent la construction de cet édifice quasiment alors paraétatique, dans la ligne des comités d'organisation de l'époque. Comme, à la différence de l'industrie, nul souci de gestion de ressources rares ne prévaut, c'est bien la logique de la structuration de la « famille professionnelle » qui l'emporte. Des archives montrent la progression des travaux de la commission provisoire d'organisation de la banque, des établissements financiers et de la Bourse pour l'application de la Charte du travail (documents lus sur l'année 1943), en avant-garde de la mise au point des futures conventions collectives bancaires. Les dossiers concernant Henri Ardant, président-directeur général de la Société générale, procurent également nombre d'éléments sur le glissement de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province, dont il était déjà le vice-président, au comité permanent d'organisation professionnelle des banques qu'il préside.

### **Le débat sur l'attitude face à la dictature et l'Occupation**

Au cœur même de l'Occupation, pendant l'année 1943, les procès verbaux du conseil d'administration des diverses banques dont les archives sont regroupées par le groupe de la Société générale sont riches en évocations d'événements liés à la guerre (bombardements, hausses des salaires, gratifications spéciales, augmentation de la durée du travail, réquisitions de main-d'œuvre, etc.), mais désespérément vides de toute allusion politique ou militaire : le non-dit officiel règne, alors que Charles Rist<sup>11</sup>, par exemple, a révélé combien les discussions des administrateurs étaient révélatrices de leurs opinions, de leurs prises de position, etc. Les documents sociaux des banques - sauf exception - respectent les règles de la bienséance. Pourtant, nombre d'éléments sur les choix personnels de certains dirigeants transparaissent dans les archives. Les dossiers Ardant en constituent un pan intéressant, autant par leur contenu que par leur démarche - puisqu'il s'agit de favoriser sa réhabilitation ou sa défense à la Libération. La plaquette, *Henri Ardant, 1892-1959*, retraçant sa vie - et publiée par l'Association française des banques (AFB) en 1960 à l'occasion de son décès - est révélatrice à ce sujet, par exemple par ses entrées « Henri Ardant et la Société générale », « Le rôle d'Henri Ardant dans les comités d'organisation des banques » (13 p., fort riches) ou « Les relations d'Henri Ardant avec la Résistance » (2 p.), mais aussi « Henri Ardant aux lendemains de l'Occupation ». Une épaisse plaquette *L'action du président du comité des banques pendant l'Occupation* et, en complément, une *Chronologie sommaire de L'action de M Ardant président du Comité des banques sous l'Occupation*, constituent des documents très riches en faits, destinés à nourrir d'éventuels plaidoyers en sa faveur. Ils contribuent d'ailleurs à faire bouger le balancier dès lors que son action n'a pas manqué d'initiatives objectives de « pacification » des relations sociales (voire politiques) au sein de sa maison - peut-être pas au nom d'idées, certes, mais plutôt au nom du sentiment que, quels que fussent les événements, la banque devait rester une sorte de « grande famille » dont les membres continuaient à œuvrer ensemble même s'ils agissaient en dehors selon des idées différentes. Les chapitres « La lutte contre les déportations » et « L'aide aux organisations militaires clandestines »

---

<sup>8</sup> Hubert BONIN, *Histoire de banques. Crédit du Nord, 1848-2003*, Paris, Hervas, 2004 (réédition actualisée). Les gros volumes rédigés sur l'histoire du Crédit du Nord n'ont pas été publiés, mais sont disponibles dans les services des archives historiques de la Société générale et du Crédit lyonnais.

<sup>9</sup> Hubert BONIN, *Une outre-mer bancaire méditerranéenne. Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outremer, 2004.

<sup>10</sup> Claire ANDRIEU, *La Banque sous l'Occupation. Paradoxes de l'histoire d'une profession, 1936-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990.

<sup>11</sup> Charles RIST, *Une saison gâtée. Journal de la guerre et de l'Occupation, 1939-1945*, Paris, Fayard, 1983 (présenté par Jean-Noël Jeanneney). Plusieurs passages sont plutôt caustiques vis-à-vis d'une certaine grande bourgeoisie réactionnaire, notamment à propos de séances du conseil d'administration de certaines sociétés.

méritent d'être soupesés et surtout confrontés à d'autres sources. Quoi qu'il en soit, ils sont d'autant plus utiles qu'ils fournissent en annexes sous la forme de « documents-textes et témoignages les plus significatifs concernant les faits retracés » du matériau brut.

Nous avons entendu parler de coffres de l'ancien siège qui auraient rassemblé la documentation originale ayant servi à constituer ces plaquettes ; mais nul enquêteur de bonne foi (autorités juridiques de la banque, archivistes, historiens) n'en a retrouvé la trace. Aussi ces fameux «dossiers Ardant» appartiennent-ils à la légende de la Société générale... D'ailleurs, les plaquettes elles-mêmes ont été fournies par la famille d'Ardant à la Mission histoire en 1996 grâce à une mobilisation patiente de la part de l'historien et de son mentor Benoît Mariotte. Aussi anodins puissent-ils être, les procès-verbaux du conseil d'administration indiquent cependant la rapidité avec laquelle Ardant a rejeté une attitude de réserve qui aurait convenu à ses fonctions, puisqu'il a retracé à la séance du 6 mars 1941 son voyage à Berlin et les contacts fructueux qu'il y a noués avec ses confrères allemands : « Il a été très bien reçu et il a pu avoir, sur un terrain général, des conversations très intéressantes aussi bien avec les dirigeants des principales banques de Berlin qu'avec les représentants des autorités allemandes, en matière économique et financière. »

Si la personnalité d'Ardant, tant à propos de certaines manifestations relationnelles qu'à propos de ses décisions de banquier, suscite débat, il ne faut pas négliger que d'autres salariés de la Société générale ont commis des choix révélateurs d'engagements en faveur du système vichyste, voire de la collaboration. Ainsi, un dossier constitué *a posteriori* lors de l'épuration fournit quelques indications sur une petite dizaine d'employés parisiens qui ont eu une conduite pro-allemande pendant l'Occupation, dont deux « caissiers principaux ». Une liste d'employés « requis pour la Milice française » (une dizaine), membres de la Légion des volontaires français (quatre), partis travailler volontairement en Allemagne ou globalement « louches » est établie en août 1944 pour l'ensemble de la Société générale, soit environ trois douzaines de personnes - et ces mouvements d'épuration sont soutenus par le journal mensuel *Banque et Nation*, publié un temps par le Comité de libération des banques, dont un exemplaire figure dans les archives (février 1945, n°1). Certains témoignages recueillis lors d'une enquête auprès de retraités de la Société générale révèlent telle ou telle attitude chez certains cadres d'agences provinciales, mais de façon ultra-minoritaire. À l'inverse, des dossiers personnels ou les documents sociaux permettent de reconstituer les choix de certains dirigeants contre les régimes de Vichy et d'Occupation. Le dossier de Bernard Brezet, peu ou prou le numéro 4 de la Société générale, rappelle son engagement dans la France libre et sa mort au combat en Italie en août 1944 - une carrière brisée par un destin guerrier courageux.

Des éléments permettent, à propos de la BUP, d'évoquer le cas de l'arrestation de deux de ses responsables : sans que nous en ayons éclairci les motifs immédiats, les deux directeurs de l'importante succursale lyonnaise, Pierre de Gaulle, en mars 1943, et René Charrin, en 1944, tombent dans les mains de la Gestapo, leur vie étant épargnée. Il semble que le premier se soit notamment engagé dans un mouvement de la Résistance ; il est arrêté lors d'un séjour à Paris, tandis que sa femme réussit à gagner le maquis puis à passer en Espagne en février 1944. On peut penser aussi qu'il était aberrant pour le frère du chef de la France libre de rester ainsi en France et d'y risquer ne serait-ce qu'une sanction symbolique (ou expéditive, comme ce fut le cas pour Georges Mandel) de la part de miliciens ou de nazis... Mais l'on manque de dossiers d'analyse des « hauts faits » des salariés et cadres que ces banques auraient pu établir à la Libération. Peut-être faudrait-il consulter les dossiers de la Légion d'honneur. Malgré les lacunes documentaires et malgré les opérations bancaires et financières de collaboration économique dans lesquelles elle s'est engagée, la BUP n'est pas emportée par la tourmente de la Libération : on peut poser comme hypothèse que ses dirigeants ne se sont pas laissés entraîner dans la griserie du rapprochement franco-allemand ou dans les cercles du pouvoir politique vichyste<sup>12</sup>. Alors que plusieurs hauts cadres de Paribas sont fustigés pour leur collaborationnisme et doivent démissionner, l'équipe de la BUP paraît dédagée de tout opprobre en 1944-1947 ; son patron Paul Bavière, en tout cas, n'est jamais mis en cause, pas plus que les associés des maisons de Haute Banque qui sont ses compagnes de route - si l'on excepte les Mirabaud pour

<sup>12</sup> « Je n'ai jamais été reçu par des Allemands ; je n'en ai jamais invité, ni chez moi ni au restaurant ; je n'ai assisté à aucune manifestation organisée par eux ou en leur présence », déclaration de Bahuet devant la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration ; dossier « La BUP devant la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration », archives de la BUP.

l'affaire des Mines de Bor. Non collaborationniste dans son esprit, la BUP se serait contentée de se couler dans le moule de la vie économique vichyste, faite de compromis nécessaires et parfois de compromissions fâcheuses pour l'esprit patriotique, voire pour la morale, mais André Bahuet, le patron des affaires bancaires, souligne que, aux côtés des opérations autorisées, nombre de propositions de crédits ont été refusées par la direction et le conseil d'administration, ce qui indique un désir de choisir cas par cas les affaires, sans s'engager dans une politique collaborationniste. La commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE) scrute en tous cas le comportement de la BUP pendant la Guerre ; plusieurs administrateurs (Georges Levet, Jacques Feray) attestent de la volonté de résistance de Paul Bavière ; d'autres (André de Neufelize, Yvan Droz) insistent sur les réticences constantes de la banque à s'engager dans des affaires impliquant des firmes allemandes. On met en avant l'esprit résistant de certains dirigeants<sup>13</sup>, tel Martial Tricaud, dont les quatre fils se battent du côté de la France libre ou de la Résistance, et, bien sûr, tel Pierre de Gaulle.

### **La gestion de la main-d'œuvre**

Nombre de pièces d'archives permettent de comprendre le mode d'action des banques face aux problèmes posés par les réquisitions de main-d'œuvre. La « monographie relative aux banques », *La lutte en France contre le travail forcé*, parue en 1949, en est une pièce essentielle, tant par les faits mobilisés - que l'historien doit ensuite jauger - que par l'esprit qui a guidé sa rédaction, évidemment placé dans une ligne mettant en valeur les initiatives positives de la direction de la Société générale. La neutralité prévaut par contre dans des notes éparses mais intéressantes qui scrutent des problèmes exceptionnels de gestion du personnel pendant la guerre. Elles évoquent les effets des événements du conflit lui-même : tout d'abord, les victimes des combats (« Tués à l'ennemi », novembre 1944, puis mai 1945) ; l'organisation de la défense passive et de la mobilisation en 1938-1944 (repli de Paris, vides causés par la mobilisation, etc.) ; la gestion du personnel replié en province entre 1940 et 1944 (environ 1 150 salariés à la Société générale, notamment à La Bourboule et à Vichy) ; les mouvements d'effectifs (mobilisés, démobilisés, licenciements - perçus grâce à des notes rétrospectives datant de 1947) ; la gestion du personnel féminin dont les époux sont restés prisonniers de l'armée allemande (note de l'inspection du travail de Nevers en 1940). Les « Réquisitions du personnel masculin » (à la date de décembre 1943) sont indiquées pour l'ensemble des banques (4 970) - avec une note sur le sujet rédigée par le ministère des Finances (octobre 1943), la profession bancaire mobilisant celui-ci pour peser sur les autorités allemandes et limiter les prélèvements (lettre de novembre 1943). Mais plusieurs notes rassemblent des statistiques sur les classes d'âge visées par ces mesures à la Société générale elle-même et précisent les flux de personnel concernés réellement par leur application, avant de détailler les « avantages accordés à nos agents requis » grâce à des « indemnités d'éloignement » pour améliorer leurs conditions de vie outre-Rhin. D'après plusieurs témoignages recueillis par la justice à la Libération, la BUP se montre quant à elle particulièrement ferme face aux demandes de réquisition de la main-d'œuvre effectuées par l'occupant, notamment pendant les 18 mois de la période 1943-été 1944.

L'embauche de retraités auxiliaires est la conséquence de ces aléas (note de décembre 1943 : 14 890). Notre recherche s'est nourrie ainsi de nombreuses notes qui nous permettent de suivre pas à pas les problèmes exceptionnels de la gestion du personnel de la Société générale pendant l'Occupation. Une évaluation détaillée (parisienne et régionale) des effectifs de la banque en 1942 permet de compléter avantageusement notre reconstitution de l'évolution sociale de l'entreprise sur plusieurs décennies. Par ailleurs, la direction a sans cesse remodelé les « indemnités » accordées pour tenir compte des changements de l'environnement économique et monétaire - le plus souvent en liaison avec l'Association professionnelle des banques. Toutes les augmentations sont ainsi répertoriées, en particulier en 1944 quand on tente d'établir une sorte de bilan social des effets de la période vichyste. D'autres notes concernent la vie sociale de l'entreprise. Elles précisent les modalités de l'élection des comités sociaux, donnent des informations révélatrices sur les conditions d'alimentation, le « moral et l'état physique » du personnel tels que constatés par des inspecteurs des agences et des bureaux (printemps et été 1944). Une note relate la création de la coopérative (agricole) de la Société générale, pour faciliter le ravitaillement. Enfin, une allusion du conseil d'administration de la Société générale (séance du 5 novembre 1942) évoque la création en 1941 du Centre d'études supérieures de banque,

---

<sup>13</sup> Bavière lui-même fait verser 1 050 000 francs à la Résistance au début de 1944.

dont plusieurs salariés de la Société générale suivent les enseignements ; mais nous ne disposons pas de dossiers sur cette implication dans cette entité, dont les archives devraient être consultées.

### **La politique d'exclusion**

Deux thèmes clés doivent être (banalement) abordés, à propos de la politique d'exclusion propre au régime dictatorial policier et au régime d'Occupation. Quelques dossiers ont été retrouvés sur l'application des textes de Vichy aux clients déchus de la nationalité, notamment les « dissidents » - les gaullistes, essentiellement. La mise en œuvre des textes, les séquestres, apparaissent ainsi : tel chef de la Mission française à Asunción, tel capitaine pilote à Ismaïlia, et, bien sûr, René Cassin, dont le coffre est ouvert le 12 août 1941 - on y trouve 13 titres d'actions -, Pierre-Olivier Lapie ou la succession de Gaulle (compte titres à l'agence du Havre), etc. Des Rothschild, paradoxalement, avaient des comptes à la Société générale, qui sont séquestrés eux aussi. Mais les dossiers ne dépassent pas le niveau anecdotique par leur contenu.

Un dossier « sociétés secrètes » retrace la mise en œuvre des mesures contre les francs-maçons : nombre de directeurs d'agence sont ainsi concernés au fil des mois à partir d'août-novembre 1941. Des cadres israélites sont touchés ; des notes d'instructions sont imprimées ; des agents licenciés (notamment en Afrique du Nord), mais les dossiers que nous avons dénichés - dans le sauvetage des archives du siège lors du déménagement - sont minces, d'autant plus que la Société générale avait refusé, semble-t-il, de se conformer aux réglementations antijuives et de dresser des listes de son personnel israélite. Nous n'avons pas déniché de dossier sur les opérations de collecte de l'amende imposée aux israélites de la zone occupée en janvier 1942 (allusion au conseil d'administration du 7 janvier 1942), collectée par l'Union générale des israélites de France qui obtient un crédit bancaire de trois mois, centralisé par la Banque française d'acceptations. Et nous ne traiterons pas ici du dossier des « avoirs juifs », que les archivistes du groupe de la Société générale sont les seules à même d'aborder.

Le travail de Philippe Verheyde a lancé un débat âpre sur l'implication de la Société générale dans la politique d'aryanisation économique<sup>14</sup>. Mais les archives de la banque elles-mêmes ne comportent pas - à notre connaissance actuelle - d'éléments précis sur des opérations d'aryanisation auxquelles elle aurait pris part dans l'industrie de la chaussure et du coton, et dans le grand commerce. Seules quelques allusions transparaissent dans les procès-verbaux du conseil d'administration (affaire Schwob en 1940 ; affaires CIGMA-SAG et Caisse de gestion immobilière à la séance du 1er octobre 1942, etc.). Les dossiers chaussures conservés (à la Banque de France) concernent les relations de la Société générale avec des firmes situées dans la mouvance du groupe Oustric - avec certaines sociétés (comme la SAG) présentes à la fois dans les dossiers de 1930-1934 et dans ceux de la guerre - sans que la Société générale elle-même n'ait gardé de quoi suivre ses relations avec cette branche pendant les années 1940.

---

<sup>14</sup> Philippe VERHEYDE, *Les Mauvais Comptes de Vichy. L'aryanisation des entreprises juives*, Paris, Perrin, 1999, en particulier p. 80-83 (Chaussures André), p. 98-99 (Société cotonnière du Nord et de l'Est-groupe Schwob), p. 145 (Galeries Lafayette) et p. 178-181 (CIGMA-SAG). Voir également, du même, « Les banques et "l'aryanisation" des grandes entreprises industrielles et commerciales », dans Michel MARGAIRAZ (dir.), *Banques, Banque de France et Seconde Guerre mondiale*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 152-191.

## **La continuité de l'État emprunteur**

Après l'armistice, les émissions de titres publics ont repris au bout d'un semestre et les affaires financières ont redémarré, dans le cadre d'un processus de « normalisation » du monde de l'épargne, des « circuits longs » de l'argent, du marché financier. La Société générale a participé aux émissions de titres par la puissance publique : des affichettes, des prospectus, des affiches même, ont été conservés en autant de documents iconographiques sur la politique de communication dans le cadre de la banque d'épargne. Plus documentaires sont les notes rédigées lors de chaque émission, sur les conditions financières et techniques de l'opération, sur les parts de marché, sur les accords de répartition cartellisée, etc., par exemple, en octobre 1941 pour la conversion de nombreux titres des années 1934-1938, en mars 1942 pour la conversion des obligations 1925 et en juin 1942 pour l'emprunt de conversion des obligations 1932 et 1939. Les deux émissions d'obligations de mai et octobre 1943 (10 milliards de francs chacune) -- le franc d'alors valant presque la même chose que le franc de l'année 2000, en valeur déflatée -- nourrissent des dossiers intéressants, tout comme ceux des émissions d'un même montant effectuées en février et en avril 1944 (celle-ci pour les seuls investisseurs institutionnels). Amortissables sur 30 ans, ces obligations émises par le Trésor ne permettent pas de gommer l'existence juridique du régime vichyste puisque le même directeur du Trésor (Jacques Brunet, en poste de 1940 à 1946) garantit la validité et la pérennité de ces titres à la Libération : avec cette dette d'État vis-à-vis de « l'épargne française », Vichy n'a pu être « une parenthèse » ou une « non-existence »... Le dossier de l'emprunt de novembre 1944 offre d'ailleurs une rétrospective des positions respectives des trois grandes banques lors des opérations de mars 1943-février 1944, dans une continuité naturelle pour ces maisons. Ces épais dossiers d'archives contribuent à la reconstitution des activités de « banque de financement » (ou de « banque financière »), des relations interbancaires pour la cogestion du marché financier avec le Trésor et enfin des relations avec le Trésor pour la mise en œuvre de son « programme financier » (septembre 1941). Pendant la seule année 1943, la Société générale place pour 1 0 722 millions de francs de titres (dont 8 405 avec la signature de l'État), soit plus encore qu'en 1942 (9 634 millions de francs dont 6 136 avec la signature de l'État) (conseil d'administration du 16 mars 1944).

## **Les relations bancaires et financières avec les sociétés impliquées dans le système de l'Occupation**

Peut-on relayer les riches analyses étayées sur les faits collectés dans les archives publiques à propos de la collaboration économique en puisant des données dans les archives bancaires ? Les dépositions à la CNIE des dirigeants de la BUP constituent une magnifique évocation des activités de cette banque d'affaires pendant la guerre ; P. Bavière notamment doit répondre pied à pied aux accusations et donc fournir des justifications détaillées des moindres décisions pouvant impliquer la banque dans la collaboration. Chaque témoin - une trentaine de dirigeants et administrateurs de la banque - prépare alors un « mémoire » qui lui sert à plaider la cause de Bavière, donc celle de la maison elle-même. Ces dossiers (regroupés lors de notre lecture dans un coffre de la banque sous l'étiquette « dossier Lepesqueur », du nom d'un expert comptable près le Parquet de la Seine à la Libération) fournissent de nombreuses données sur les relations bancaires et financières avec des firmes clientes suspectées d'engagement dans le système de collaboration, sur les revenus et profits réalisés dans les opérations pouvant avoir un lien avec ce système, etc. D'autres banques apparaissent dans ces archives, dont la Société générale, ce qui permet de compléter indirectement l'histoire de cette dernière.

Si les dossiers établis à la Libération sont les plus riches pour évoquer les opérations impliquant des relations avec les forces allemandes et le régime d'Occupation, les documents sociaux habituels permettent au moins d'établir une liste des faits. Les procès-verbaux du conseil d'administration de la Société générale fournissent ainsi des indications (allusives) sur les affaires franco-allemandes : la banque indique en passant qu'elle devient représentante responsable de compagnies d'assurances allemandes (6 mars et 1<sup>er</sup> octobre 1941) ; qu'elle conclut le fameux accord avec ses consœurs Paribas et BUP pour une société de financement destinée à des affaires franco-allemandes (6 novembre 1941). Un événement symbolique est le renforcement de la participation de la Société générale dans la Banque franco-japonaise - qu'elle parraine depuis 1913 - « afin d'établir des rapports financiers étroits entre la France, le Japon et l'Extrême-Orient » (1<sup>er</sup> octobre 1942).

## Les effets de la Libération sur les banques

Les événements de la Libération apparaissent dans plusieurs dossiers. Plusieurs notes évoquent des problèmes concrets réglés en 1944-1945, notamment à propos du personnel : « Répartition des tickets d'alimentation attribués pour l'échange des billets » (21 juin 1945) ; régularisation des salaires des employés « réfractaires » (au Service du travail obligatoire) à leur retour à la vie active officielle ou versement de compléments aux agents résistants. Un dossier relate la création du comité de libération de la Société générale, les licenciements d'agents condamnés comme collaborateurs. Une liasse étonnante a été retrouvée dans les hasards du déménagement du siège central : c'est un ensemble de rapports rédigés par des inspecteurs en été 1944 (août, septembre), peu après la Libération de certaines régions, en particulier dans le grand Sud Ouest, dans la région alpine, en Bourgogne, en Normandie. Ils y font le point sur la situation générale et sur celle de chaque agence (« dégâts aux installations », « prélèvements forcés », « conditions générales d'exploitation », « engagements », « trésorerie », « personnel », etc.). Cela constitue un ensemble de témoignages en direct sur l'état de la Société générale, un peu comme si les banquiers exploraient un « paysage après la bataille » - même si la vie bancaire ainsi décrite manque de piment... -, d'autant plus que les inspecteurs fournissent en passant quelques indications sur l'opinion, les tensions politiques locales, etc. Quelques agences ont toutefois été placées au cœur des combats en août 1944, par exemple autour de Royan et de La Rochelle, et les récits des inspecteurs deviennent alors réellement chargés de « grande histoire » - ce que confirment certains témoignages écrits recueillis par l'enquête de 1996.

Bien entendu, des dossiers retracent les débats sur la nationalisation des banques. Ils sont paradoxalement plus riches à la BUP où ils évoquent les argumentaires pour défendre (avec succès) le statut privé des banques d'affaires : l'action de la BUP en faveur de l'économie nationale et des entreprises est ainsi mise en valeur. Par ailleurs, des comptes rendus propres aux banques ont été rédigés sur les auditions par le Conseil national du crédit à propos des réformes en cours, par exemple pour les séances des « comités du crédit à moyen terme et à long terme et du commerce extérieur constitués en comité conjoint » (février 1946) quand la Libération ouvre la voie à des réflexions d'ensemble sur la « France nouvelle ». Enfin, des dossiers relatent la participation de la Société générale aux premiers emprunts de la nouvelle République, « l'emprunt de la Libération » de novembre 1944, puis l'émission de bons de la Libération en mars 1945, enfin le deuxième emprunt destiné à la conversion des obligations 1917, 1918 et 1932 en novembre 1945.

\*

\* \*

Une comparaison des études d'histoire d'entreprise concernant les banques françaises, leur confrontation avec l'apport des études d'histoire économique plus générales concernant la période de Vichy et la collaboration avec l'ordre économique nazi, voire leur comparaison avec les histoires d'autres banques européennes devraient permettre une appréciation plus complète des activités et des fonctions de ces établissements pendant la Seconde Guerre mondiale. L'analyse des bilans et des comptes pourrait également permettre de répondre à la fameuse question : « en quoi la guerre et l'Occupation ont-elles enrichi les banques ? » - même si nous croyons pour notre part que le manque à gagner pour elles a été énorme par rapport aux profits - aussi choquants soient-ils - réalisés dans les affaires de l'époque. Nous sommes d'ores et déjà à même, grâce à la simple utilisation des bilans comptables disponibles, de livrer une première estimation des effets de la collaboration économique sur la BUP : une étude méticuleuse des engagements de cette banque d'affaires conclut que les profits nets tirés de ses relations avec une trentaine de firmes travaillant pour l'occupant (dont 12 étaient déjà ses clientes auparavant) lui ont procuré 8 millions de francs pour un encours de facilités de 1 001 millions (dont 359 millions de cautions, 93 millions d'acceptations, 118 millions de découverts, 231 millions de crédits documentaires). Elle n'aurait travaillé qu'avec trois sociétés allemandes installées en France, pour 7 millions de francs de facilités et 154 000 francs de profits. Les profits bruts cumulés qu'elle a collectés du fait des relations franco-allemandes se chiffrent à quelque 66,8 millions de

francs, par rapport à un total de ses profits bruts réels entre juillet 1940 et août 1944 estimé à 483,5 millions de francs, soit un pourcentage de 13,88 %. Dans le même temps, les dividendes distribués (57,5 millions) et les mises en réserves (46 millions) ont atteint 133,5 millions : cela relativiserait quelque peu les retombées des gains des opérations franco-allemandes. Sur un tout autre plan, l'insertion des banquiers dans les réseaux d'influence et de pouvoir vichystes voire germano-parisiens devrait être précisée, en contribution à l'appréciation de la position des « élites » dans le système socio politique de l'époque. La constitution de pôles d'archives historiques solides ouvre la voie à de telles investigations ; celui du groupe de la Société générale, encore en consolidation dans la mesure où il continue à inventorier et à classer les énormes stocks légués par les divers déménagements, y tient sa place.

Hubert Bonin, « Des archives du groupe de la Société générale à l'histoire des banques françaises pendant la Seconde Guerre mondiale », in Hervé Joly (dir.), *Les archives des entreprises sous l'Occupation. Conservation, accessibilité et apport*, Lille et Lyon, IFRESI & LARHRA, 2005, pages 293-306.